



HAL
open science

La modernisation écologique. Quelle théorie pour quel changement social?

Vincent Béal

► **To cite this version:**

Vincent Béal. La modernisation écologique. Quelle théorie pour quel changement social?. Choné, Aurélie; Hajek, Isabelle; Hamman, Philippe. Guide des humanités environnementales, Presses Universitaires du Septentrion, pp.223-234, 2016, 10.4000/books.septentrion.19324 . halshs-01272827v2

HAL Id: halshs-01272827

<https://shs.hal.science/halshs-01272827v2>

Submitted on 23 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La modernisation écologique : quelle théorie pour quel changement social ?

Vincent Béal
SAGE UMR 7363
Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional
Université de Strasbourg

L'écologie semble être aujourd'hui prise dans une vague de changements sans précédent qui touche l'ensemble de ses dimensions. Dans le monde des idées, les travaux de Jeremy Rifkin sur une hypothétique troisième révolution industrielle, marquée par la « convergence » entre l'usage des technologies de la communication et celui des énergies renouvelables, connaissent un succès sans précédent (Rifkin, 2012). Dans l'univers des pratiques, des éco-quartiers, multipliant les innovations technologiques, sortent de terre dans la plupart des villes du Nord et des projets d'éco-cités sont lancés à grand renfort de communication dans de nombreux pays émergents. Enfin, dans la sphère politico-institutionnelle, l'environnement être passé du statut de problème à celui d'opportunité, comme le montre l'exemple du Commissariat Général au Développement Durable, qui s'est récemment lancé dans une stratégie visant à « exporter » le savoir-faire français en matière d'écotechnologies à l'international (CGDD, 2013). Ainsi, tout laisse à penser que le domaine de l'environnement est définitivement sorti de sa phase de jeunesse militante et qu'il s'est restructuré autour d'une écologie *hightech*, dominée par une rationalité économique (Harvey, 1996).

Si cette évolution s'est accélérée au cours de la dernière décennie, elle est loin d'être nouvelle. Dès les années 1980 de nombreux observateurs avaient pointé cette tendance à la technicisation et à l'économicisation de l'écologie. Parmi les tentatives visant à donner sens à cette évolution, les théories de la modernisation écologique figurent parmi les plus abouties (Lockie *et al.*, 2013 ; Charles *et al.*, 2014). Apparue dans les années 1980, cet ensemble théorique cherche à rendre compte des changements profonds qui s'opèrent dans l'appréhension des enjeux environnementaux depuis la fin des années 1970. Il rompt avec la vision suivant laquelle la problématique environnementale serait déconnectée des évolutions plus larges de la société (globalisation, transition vers un capitalisme post-fordiste, mutation de l'agir politique, etc.), en montrant notamment les liens qui l'unissent avec les transformations politiques, économiques et sociales. L'objectif central de ces travaux est donc de comprendre comment, dans un contexte de montée d'une rationalité écologique, l'environnement peut faire l'objet d'un ancrage structurel au sein du système capitaliste et des pratiques aussi bien politiques que sociales (Mol *et al.*, 2009). Si, au départ, ils se sont focalisés sur l'étude des politiques publiques et des stratégies des firmes, ils accordent depuis peu une place plus centrale à l'analyse des pratiques quotidiennes, notamment dans le domaine de la consommation (Spaargaren et Mol, 2008). Ils ont également étendu leur champ aux pays des Suds, qui constituent des espaces très dynamiques de transformation de la problématique environnementale (Zhang *et al.*, 2007). De manière plus générale, ces travaux ont largement favorisé le développement d'une approche systémique de la question environnementale et l'injection d'une « dose » d'écologie dans des sciences sociales qui étaient largement « *environmentally blind* ». Ils ont également contribué à détourner l'attention des chercheurs de la question de la nature, qui est appréhendée, dans les théories de la modernisation écologique, comme un objet

secondaire susceptible d'être manipulé et (re)produit notamment dans une perspective marchande (Smith, 2007 ; Redclift et Woodgate, 2013).

Discutée dans les arènes internationales de recherche en sociologie de l'environnement et en science politique, la notion de modernisation écologique connaît également un succès rapide dans les sphères politico-administratives. En proposant une approche de la protection de l'environnement compatible avec le développement économique et technologique, cette notion trouve, dans les années 1990, un écho favorable auprès des décideurs qui voient en elle une justification théorique à la mise en œuvre du concept naissant de développement durable. Par la suite, les liens que la notion de modernisation écologique entretient avec les travaux influents sur la société du risque du sociologue Ulrich Beck vont finir de renforcer sa crédibilité scientifique et d'assurer sa diffusion (Beck, 1992). Pourtant, en dépit de ce succès, cette notion pose problème par son caractère hybride (Harvey, 1996). En effet, elle se situe dans une tradition sociologique – celle des travaux sur la modernité réflexive incarnée par un auteur comme Anthony Giddens (1990) – qui assume une double vocation analytique et normative (Béal *et al.*, 2011). D'un côté, elle fait l'objet de développements analytiques permettant de décrire des processus de transformation des modalités de gestion des questions environnementales. De l'autre côté, elle est également utilisée de manière normative pour promouvoir le passage d'une « écologie de résistance », radicale et revendicatrice, à une « écologie de proposition » marquée, entre autres, par un souci d'apporter des solutions technologiques à la crise environnementale et par une montée en puissance des logiques marchandes dans la régulation de l'environnement.

Après avoir présenté l'émergence de cette théorie dans les sciences sociales, ainsi que son contenu, nous analyserons la manière dont l'action publique environnementale s'est progressivement rapprochée des canons identifiés par les travaux sur la modernisation écologique, d'abord au tournant des années 1990, puis dans les années 2000. Nous concluons en discutant la portée de ces travaux et leur apport aux débats concernant les transformations de la perception des problèmes environnementaux, de l'action publique et du capitalisme.

1. La naissance d'une théorie du changement socio-environnemental

La paternité du terme « modernisation écologique » est généralement attribuée à deux politistes allemands – Joseph Huber (1985) et Martin Jänicke (1985) – qui figurent parmi les pionniers d'une approche sociologique de la « réforme environnementale » (Buttel, 2003). Selon cette approche, l'étude de l'environnement ne doit pas se limiter à l'analyse des dégradations environnementales ou de leur traitement, mais plutôt s'intéresser à la manière dont les acteurs publics et privés construisent la problématique environnementale en vue de l'appréhender. Au niveau de l'action publique, la modernisation écologique est une notion qui exprime l'idée d'une reconceptualisation des questions environnementales et de leur traitement. Le statut de l'environnement sur les agendas politiques est renforcé, son appréhension est modifiée avec la reconnaissance du caractère structurel de la problématique environnementale (Hajer, 1995) et son traitement est « modernisé » par une intégration de l'environnement dans les dynamiques de marché. Plus généralement, six caractéristiques majeures – dont l'importance est inégale – ressortent de la littérature mobilisant la notion de modernisation écologique (Mol *et al.*, 2000 ; 2009 ; Rumpala, 2003).

Premièrement, la modernisation écologique passe par l'accroissement du rôle de la science et de la technologie dans l'action publique environnementale. Elles occupent une place déterminante dans la compréhension des enjeux environnementaux et dans leur montée en puissance en renforçant la crédibilité de la problématique environnementale. Dans une veine critique, Marteen Hajer considère à cet égard que le discours sur la modernisation écologique constitue un véritable « projet technocratique », dans la mesure où il est porté par « une élite de *policy-makers*, d'experts et de scientifiques qui imposent leurs définitions des problèmes et des solutions » (Hajer, 1996 : 253). En ce sens, ce discours a souvent contribué à légitimer l'expertise et les savoirs scientifiques sur la nature et l'environnement, au détriment de l'expertise militante ou des savoirs d'usage. Plus généralement, la modernisation écologique accorde un rôle déterminant aux technologies dans la résolution de la crise environnementale, puisqu'elle considère que ces dernières, en participant à la réorientation écologique des systèmes productifs, pourraient être à la base d'une transformation profonde du capitalisme. En ce sens, elle se situe à l'opposé de la critique écologiste, portée par les nouveaux mouvements sociaux dans les années 1970 (Touraine, 1978), qui dénonçait la raison scientifico-technique comme l'une des principales causes de l'approfondissement de la crise écologique (Lascoumes, 1994).

Deuxièmement, la modernisation écologique accorde une importance nouvelle aux régulations marchandes dans la gestion des problèmes environnementaux. Elle considère que la résolution de la crise écologique ne peut s'opérer qu'à l'intérieur du système capitaliste. Un double mouvement d'écologisation de l'économie et d'économicisation de l'écologie doit prendre forme pour permettre de concilier croissance économique et protection de l'environnement. Pour ces travaux, le changement environnemental est donc impulsé ou, tout du moins, accompagné par les dynamiques marchandes (Rudolf, 2013). En retour, il doit être bénéfique pour l'économie en concourant à l'ouverture de nouveaux marchés (quotas d'émission de CO₂) et en stimulant l'innovation dans certains domaines (bâtiment, énergies, transports, etc.). Ainsi, les thuriféraires de la modernisation écologique considèrent que la protection de l'environnement n'est pas là pour brider les activités et les acteurs économiques et qu'elle doit, au contraire, être considérée comme un « jeu à somme positive », favorisant la mise en place de mesures ou politiques présentées comme des solutions « *win-win* » (Rumpala, 2003). La transformation de l'action internationale en faveur de la biodiversité dans les années 2000 est un bon exemple de cette évolution. Au travers de la Convention sur la diversité biologique (1992) et du Protocole de Carthagène sur la biosécurité (2000), l'action de l'ONU a glissé d'un objectif de protection de la diversité des espèces, et donc des écosystèmes, à un objectif de protection de la diversité génétique, sous l'influence notamment de groupes d'intérêts pharmaceutiques (Patterson, 2008).

Troisièmement, la modernisation écologique préconise une transformation du rôle des acteurs publics dans l'action publique environnementale. Ces promoteurs considèrent que les modes d'action hiérarchiques et dirigistes mis en place par les États durant les Trente glorieuses ont échoué et qu'ils doivent être remplacés par une action flexible d'accompagnement du changement susceptible de prendre une double forme. D'un côté, il s'agirait pour l'État de faire monter en puissance les acteurs privés (acteurs économiques, tiers-secteur, citoyens, etc.) autour de la protection de l'environnement. De l'autre, les théories de la modernisation écologique considèrent que les problèmes environnementaux

ne peuvent pas être traités uniquement à l'échelle nationale et doivent impliquer une pluralité d'échelles : locales, supranationales, transnationales. La modernisation écologique s'est donc accompagnée d'une modernisation politique (Blowers, 2000) prenant la forme d'une adaptation des modes d'action et de l'apparition d'un État moins interventionniste et plus régulateur. Ainsi, ces théories tendent à construire les problèmes environnementaux avant tout comme des problèmes institutionnels – comme une « erreur de conception de la modernité » (Mol, 1997) – autour de l'idée qu'une transformation des modes d'action et des pratiques institutionnelles conduirait à une gestion plus efficace de la crise environnementale.

Quatrièmement, la modernisation écologique s'apparente au passage d'un traitement curatif à un traitement proactif des enjeux environnementaux. Cette évolution s'explique par le changement d'appréhension des enjeux environnementaux, qui, dans les années 1960 et 1970, n'apparaissaient pas encore comme des problèmes majeurs. L'idée suivant laquelle tous les problèmes environnementaux pourraient être gérés après coup (« *end of the pipe* ») était alors dominante. Cette idée, comme le souligne M. Hajer, a été remise en question dans les années 1980 lorsque : « les limites de l'approche '*react-and-cure*' furent de plus en plus critiquées, alors que les approches plus innovantes visant à anticiper et prévenir l'émergence des problèmes environnementaux commencèrent à gagner en crédibilité » (Hajer, 1995 : 26). Ainsi, l'approfondissement de la crise écologique et l'échec des premières politiques environnementales conduisent les États et les firmes à se détourner des mesures de réparation/compensation environnementale pour développer des approches proactives que l'on retrouve entre autres dans le domaine de l'écologie industrielle ou dans la production d'éco-quartiers.

Cinquièmement, la modernisation écologique est censée s'accompagner d'une déssectorisation de l'action publique environnementale. Elle se matérialise dans la mise en place d'un traitement transversal de l'environnement, dont les enjeux doivent irradier l'ensemble des secteurs de l'action publique (industrie, aménagement, santé, etc.). Là encore, la déssectorisation de l'action publique environnementale a été pensée pour pallier à l'inefficacité des politiques publiques mises en place dans les années 1960 et 1970. Ces dernières, qui avaient pour objectif de constituer l'environnement en secteur traditionnel avec un Ministère, un corps de fonctionnaires (aussi maigre soit-il) et une stratégie indépendante, se sont rapidement heurtées aux routines et héritages politico-administratifs comme dans le cas de la France (Charvolin, 2003). Ainsi, à partir des années 1980, les approches intégrées de l'environnement favorisant la prise en charge des problèmes complexes et systémiques comme le changement climatique ou encore la biodiversité, sont privilégiées aux échelles nationales et européennes. Elles connaissent leur apogée dans la dynamique d'« *environmental mainstreaming* » qui prend forme à l'échelle européenne à partir des années 1990 et qui va servir de terreau à l'introduction de la notion de « développement durable » qui, rappelons-le, préconise une approche transversale permettant de concilier enjeux environnementaux, économiques et sociaux (Zaccai, 2002 ; Hamman et Blanc, 2009).

Enfin, sixièmement, la modernisation prend place dans un mouvement de désidéologisation de l'environnement qui culmine aujourd'hui avec l'avènement d'une dynamique politique consensuelle (Swyngedouw, 2011). L'écologie telle qu'elle s'est développée dans les années

1960 et 1970 était marquée par une critique très forte du système capitaliste et de l'intervention de l'État. Ce qui fut qualifié en Allemagne de « *Totalkritik* » est considéré dans les théories de la modernisation écologique comme contre-productif : « Pour rendre possible l'ancrage de l'environnement aux marchés, il a fallu laisser de côté la posture classique visant à produire une critique acerbe du capitalisme et du développement industriel [...] Cette vision romantique cherchant à revenir à un passé idéalisé a du être remplacée par une posture plus pragmatique susceptible de créer des espaces de dialogues entre un mouvement environnemental professionnalisé, les acteurs publics et les acteurs privés » (Mol *et al.*, 2009 : 7). L'une des caractéristiques majeures de la modernisation écologique est donc de tendre vers le remplacement du climat de défiance, caractéristique des rapports entre les pouvoirs publics et les mouvements écologistes dans les années 1960 et 1970, par une coopération entre acteurs. Ainsi, comme le note Bluhdorn, « le concept est utilisé en référence à une approche pragmatique, anti-idéologique et tournée vers l'action, qui a remplacé les approches antimodernistes et 'révolutionnaires' qui prévalaient dans les années 1970 et 1980 » (Bluhdorn, 2000: 190). Dans cette logique largement dépolitisée, la gestion de la crise environnementale ne doit plus tant s'opérer par des changements collectifs portés par des mouvements sociaux et politiques, mais de manière plus individuelle par la construction et la responsabilisation de citoyens-consommateurs.

2. La « modernisation » de l'action publique environnementale au concret

À partir de la fin des années 1980, on assiste aux prémices d'une « modernisation » de l'action publique environnementale. Comprendre cette évolution nécessite une brève mise en contexte. En effet, la période courant de 1987 à 1992 est une période charnière dans l'évolution du traitement des enjeux environnementaux. Dans la plupart des pays occidentaux, le rapport à l'environnement évolue et les politiques publiques menées en son nom aussi. Sous l'effet d'un renforcement de la visibilité des enjeux environnementaux et d'une critique des échecs « supposés » des politiques menées dans les années 1970 et 1980, une approche modernisée de l'écologie commence à gagner en influence au sein des sphères politico-administratives.

Cette évolution s'est faite dans un premier temps en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, où des coalitions – composées d'acteurs variés provenant des sphères politique, technique, scientifique et économique – se sont constituées autour de cette approche modernisée de l'environnement (Hajer, 1995). L'Amérique du Nord, l'Europe du Sud et de l'Est ou encore les pays des Suds furent moins perméables à cette approche, même si, dans certains cas comme au Canada (sous les gouvernements Chrétien) ou aux États-Unis (sous l'administration Clinton), les politiques publiques se rapprochèrent sensiblement des principes véhiculés par la notion de modernisation écologique. En France, le processus de modernisation écologique de l'action publique environnementale fut également relativement limité. Si l'on peut observer quelques tentatives précoces visant à déployer une approche plus intégrée et remontante de l'environnement notamment sous le Ministère Lalonde, avec le Plan National pour l'Environnement (1991), puis sous le Ministère Royal, durant lequel le recours plus fréquent à l'expertise économique était appréhendé comme un moyen de marginaliser les acteurs de l'écologie politique, la « modernisation » de l'action publique environnementale ne s'est pas réellement produite avant le milieu des années 2000 (Rumpala, 2003).

Ce processus de modernisation est, à l'inverse, repérable à l'échelle européenne où, au tournant des années 1990, l'investissement de la Commission européenne autour des thématiques environnementales se renforce. Si l'action publique environnementale est encore balbutiante, le rôle joué par la Commission et plus particulièrement par la Direction générale à l'environnement (DG XI) s'accroît. Jusqu'au début des années 1990, l'influence de l'Europe sur les politiques nationales d'environnement demeure marginale (Larrue, 1999). Malgré le lancement, dès 1972, du premier programme d'action communautaire pour l'environnement, les politiques européennes ne sont pas en mesure de modifier en profondeur les règles du jeu de l'action publique environnementale, les arrangements institutionnels ou même les instruments d'action publique (Halpern, 2008). La culture administrative spécifique de la DG XI, qui, contrairement aux autres DG, n'est pas dominée par l'*ethos* technocratique européen (Cini, 1996), contribue à limiter son influence sur les politiques nationales. Un premier changement s'opère au milieu des années 1980, avec l'intégration de l'environnement dans l'Acte Unique Européen et le lancement d'un ambitieux 4^e programme d'action environnemental. Publié en 1986, ce programme est révélateur d'une évolution nette de l'action publique environnementale européenne. Dans la perspective du Marché commun, la nécessité d'harmoniser les politiques d'environnement est posée, les « déficits de mise en œuvre » sont dénoncés, et la volonté d'encourager la compétition économique par la mise en place de standards environnementaux est affirmée. Ainsi, la fin des années 1980 correspond aux prémices d'une approche « éco-moderniste » de l'environnement à l'échelle européenne (Hajer, 1995 ; Szarka, 2002).

Cette tendance s'intensifie au début des années 1990 avec la publication du 5^e programme d'action environnemental. Intitulé « *Towards Sustainability* », ce programme constitue une rupture importante dans l'approche de l'environnement à l'échelle européenne. Les enjeux environnementaux ne sont plus analysés de manière sectorielle, mais de manière transversale (développement durable, changement climatique, environnement urbain, qualité de vie, etc.). Il ne s'agit plus de mettre en œuvre une approche coercitive et uniquement réglementaire – approche qui n'est pas véritablement parvenue à peser sur les politiques des États-membres dans les années 1980 – mais de développer des pratiques concertées et d'incitation qui passent par la mise en place de nouveaux instruments d'action publique (labels, standards, bonnes pratiques, etc.). La protection de l'environnement est très clairement analysée comme étant complémentaire avec la croissance économique puisque, à titre d'exemple, le Traité de Maastricht dans son article 2 met en avant l'objectif d'une croissance durable, qui sera réaffirmé par la suite notamment au travers de la Stratégie de Lisbonne de 2000 qui consacre l'environnement comme l'un des domaines dans lesquels l'Union européenne pourrait obtenir un avantage compétitif vis-à-vis des États-Unis et des puissances émergentes. Enfin, la mise en œuvre de ce programme s'accompagne également d'une transformation profonde de la culture administrative de la DG XI, pouvant s'analyser comme le passage du militantisme environnemental – Michelle Cini parle d'une culture de la « guérilla » et d'une réputation d'« hurluberlus de l'écologie » (Cini, 1996 : 467) – à une approche beaucoup plus pragmatique (Dezalay, 2007).

Cette première vague de modernisation dans les années 1990 était limitée à quelques espaces politiques particulièrement poreux aux dynamiques d'innovation politique. À partir

des années 2000, le mouvement se généralise à de nouveaux contextes et de nouvelles échelles. La France, qui a longtemps fait figure de retardataire, voit ainsi cette approche se renforcer considérablement, notamment autour de la tenue du Grenelle de l'Environnement en 2007. Si le Grenelle n'a pas eu l'influence que les discours politiques ont bien voulu lui prêter, il a favorisé l'institutionnalisation de certaines évolutions en germe dans l'action publique environnementale (Boy *et al.*, 2012). Il a notamment été un moment important dans la hiérarchisation des enjeux environnementaux et dans la construction de nouveaux instruments et programmes d'action. En effet, suivant les préconisations de la Commission européenne, l'action publique environnementale s'est largement réorientée autour de l'enjeu climat-énergie, porté par les nouvelles Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), dont les propriétés intrinsèques favorisent la mise en place d'une approche managériale et techniciste de l'environnement dans laquelle la rationalité économique prévaut (Béal, 2011). Dans ce domaine, la multiplication des normes (dans la construction avec les normes HQE, puis BBC, pour ne citer que les plus répandus), la généralisation des éco-audits (aussi bien au sein des organisations publiques que privées), ou encore la montée des indicateurs de performances et des cibles chiffrées, constituent quelques uns des exemples emblématiques de cette évolution, qui s'est par ailleurs parfaitement fondue dans la réforme néo-managériale de l'administration française qui valorise le « contrôle » et la « performance » dans les politiques publiques (Lascoumes *et al.*, 2014).

Sur cet aspect, l'exemple des politiques urbaines et d'aménagement est révélateur, notamment en raison de la montée en puissance des villes comme échelles stratégiques de la résolution de la crise environnementale et de la course vers la compétitivité économique (Heynen *et al.*, 2006). Longtemps dominée par des formes d'intervention « douces », symbolisées par l'instrument « Agenda 21 local », l'intervention territoriale de l'Etat s'est recomposée à la suite du Grenelle. A coté des évolutions introduites par les lois Grenelle 1 du 11 février 2009 et Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (dite loi ENE), l'action de l'État s'est recomposée autour du lancement d'appel à projets compétitifs dont la nature et les objectifs dénotent avec ceux mis en place autour des années 2000 pour susciter l'élaboration d'Agenda 21 Locaux. Ces appels à projets – éco-quartiers, éco-cités, transports collectifs en site propre, restaurer la nature en ville – sont certes porteurs de logiques hétérogènes. Toutefois, ils sont tous marqués par un souci de renforcer la « performance » des politiques urbaines d'environnement en identifiant des cibles chiffrées (production de logements par an, réduction des émissions de gaz à effet de serre, imposition de normes dans la construction de logements neuf, etc.). Portés par des acteurs favorables à une approche éco-moderniste de l'environnement – le Commissariat général au développement durable, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Commissariat général à l'investissement, etc. –, ces différents appels ont accentué la compétition entre les villes pour l'attraction de financements étatiques (Béal, 2011). Ainsi, dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir les élites locales françaises de plus en plus séduites par les thèses de Jeremy Rifkin dont les équipes ont réalisé un travail de *consulting* dans des villes comme Rennes ou des régions comme le Nord-Pas-de-Calais. Ces appels ont également insufflé de nouveaux objectifs aux politiques urbaines d'environnement et aux territoires qui les mettent en œuvre, comme par exemple celui de se constituer en tant que vitrines françaises permettant de renforcer l'exportation de savoir-faire à l'international. Si cette volonté avait déjà été affichée pour les pays disposant de liens économiques anciens avec la France, comme ceux du Maghreb

(Barthel, 2014), elle s'est récemment étendue à d'autres régions du monde comme l'Asie où la durabilité (gestion de l'eau, paysage et trame, *cleantech* dans le domaine de l'énergie, etc.) apparaît comme un marché particulièrement prometteur dans un contexte de pressions environnementales fortes et d'urbanisation intensive.

3. Moderniser l'écologie ou le capitalisme ?

Ce bref tour d'horizon des politiques environnementales souligne à quel point les travaux sur la modernisation écologique sont aussi stimulants que problématiques. Stimulants, car ils dressent un portrait particulièrement convaincant de l'évolution des enjeux environnementaux. Les intuitions formulées dès le début des années 1990 sur l'accroissement du rôle de la science et de la technologie, la montée en puissance des logiques de marché, l'apparition de modes d'action horizontaux et multi-niveaux, ou encore la désidéologisation de l'écologie, se sont largement confirmées depuis. S'il serait erroné de voir ces processus comme l'unique moteur de transformation de l'écologie, leur place s'est considérablement renforcée au sein de la nébuleuse de politiques et de pratiques environnementales. Problématiques, car la notion de modernisation écologique souffre de lacunes criantes d'un point de vue analytique, liés principalement à sa nature normative.

Tout d'abord, cette notion tend à anticiper un changement qui s'esquisse à peine dans certains domaines, à théoriser une réalité en devenir. Elle décrit souvent des évolutions comme étant « déjà-là », alors qu'au mieux il s'agit de directions vers lesquelles tend l'action publique environnementale et qui peuvent être à tout moment remises en cause. Ensuite, cette notion présente bien souvent les évolutions qu'elle décrit comme étant souhaitables. Elle les dépeint comme des solutions de bon sens, qui devraient naturellement renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques environnementales. Ainsi, les travaux qui s'en revendiquent tendent à évacuer des problématiques centrales – le pouvoir, les inégalités, etc. – et à euphémiser le rôle des acteurs, des intérêts, ou encore des structures macro-économiques expliquant pourquoi, à un moment donné, telle approche de l'environnement devient dominante plutôt que telle autre. Enfin, la modernisation écologique a souvent été enrôlée dans des projets politiques visant à transformer la gestion des enjeux environnementaux dans le sens d'une soumission de ces enjeux aux logiques marchandes. C'est ce rapport de force inégal qui a sans doute conduit à rétrograder au sein de l'action publique les enjeux liés à la nature – souvent perçus comme des enjeux traditionnels au sein de la problématique environnementale – ou à les adosser à des objectifs surplombants comme dans le cas de la préservation de la biodiversité.

Les récents débats autour de l'avènement d'une « économie verte » sont venus rappeler cette limite des approches éco-modernistes, qui restent fondées sur un optimisme technologique et une croyance dans le marché – véritables *pharmakon*, au sens de poisons et remèdes, de l'environnement – qui montrent bien la capacité du capitalisme à se réapproprié sa propre critique. S'il faut donc se garder de mobiliser cette théorie sans précaution et de considérer ses résultats comme acquis, il convient de prêter attention aux principales tendances qu'elle met en lumière, qui constituent aujourd'hui, à n'en pas douter, l'un des pôles dominants dans le processus de construction perpétuel de la problématique environnementale.

Références :

Barthel P-A (2014), « L'exportation au Maroc de la 'ville durable' à la française », *Métropolitiques*, 16 juin 2014. URL : <http://www.metropolitiques.eu/L-exportation-au-Maroc-de-la-ville.html>

Béal V. (2011), *Les politiques du développement durable. Gouverner l'environnement dans les villes françaises et britanniques (1970-2010)*, Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Saint-Etienne.

Béal V., Gauthier M., Pinson G. (dir.) (2011), *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne.

Beck U. (1992), *Risk Society: Towards a New Modernity*, Londres, Sage.

Blowers A. (2000), « Ecological and political modernisation. The challenge for planning », *Town Planning Review*, vol. 71, n° 4, p. 371-393.

Bludhorn I. (2000), *Post-Ecologist Politics: Social Theory and the Abdication of the Ecologist Paradigm*, Londres/New York, Routledge.

Boy D., Brugidou M., Halpern C., Lascoumes P. (2012), *Le Grenelle de l'Environnement. Acteurs, discours, effets*, Paris, Armand Colin.

Buttel F.H. (2003), « Environmental Sociology and the Explanation of Environmental Reform », *Organization and Environment*, vol. 16, n° 3, p. 306-344.

CGDD (2013), *Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte. Enjeux et perspectives*, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Charles L., Hellmuth L., Kalaora B., Rudolf F. (dir.), (2014), *Environnement et sciences sociales en France et Allemagne*, Paris, L'Harmattan.

Charvolin F. (2003), *L'invention de l'environnement en France*, Paris, La Découverte.

Cini M. (1996), « La commission européenne, lieu d'émergence de cultures administratives : l'exemple de la DG IV et de la DG XI », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 3, p. 457-473.

Dezalay Y. (2007), « De la défense de l'environnement au développement durable: l'émergence d'un champ d'expertises des politiques européennes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166, p. 66-80.

Giddens A. (1990), *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press.

Hajer M. (1995), *The politics of environmental discourse: ecological modernisation and the policy process*, Oxford, Oxford University Press.

Hajer M. (1996), « Ecological Modernisation as a Cultural Politics », in Lash S., Szerszynski B., Wynne B. (Eds.), *Risk, Environment and Modernity: Toward a New Ecology*, Londres, Sage, p. 246-268.

Halpern C. (2009), « La politique de l'environnement », in Dehousse R. (dir.), *Les politiques européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 205-226.

Hamman P., Blanc C., (2009), *Sociologie du développement urbain durable*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang.

- Harvey D. (1996), *Justice, Nature and the Geography of Difference*, Oxford, Blackwell.
- Heynen N., Kaika M., Swyngedouw E. (Eds.) (2006), *In the Nature of Cities. Urban Political Ecology and the Politics of Urban Metabolism*, Londres et New York, Routledge.
- Huber J. (1985), *Die Regenbogengesellschaft. Ökologie und Sozialpolitik*, S. Fischer Verlag, Frankfurt am Main, Germany.
- Jänicke M. (1985), *Preventive Environmental Policy as Ecological Modernisation and Structural Policy*, Berlin, WZB.
- Keil R. (2007), « Sustaining Modernity, Modernising Nature. The Environmental Crisis and the Survival of Capitalism », in Krueger R., Gibbs D. (Eds.) (2007), *The sustainable development paradox. Urban political economy in the United State and Europe*, New York/Londres, Guilford Press, p. 41-65.
- Larrue C. (1999), « Le ministère de l'Environnement et la mise en œuvre de la politique européenne de l'environnement », in Lascoumes P. (dir.), *Instituer l'environnement*, L'Harmattan, Paris.
- Lascoumes P. (1994), *L'éco-pouvoir : environnements et politique*, Paris, La Découverte.
- Lascoumes P., Bonnaud L., Le Bourhis J-P., Martinais E. (2014), *Le développement durable : une nouvelle affaire d'Etat*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Lockie D, Sonnenfeld D., Fischer F. (Eds.) (2013), *Handbook of Environmental Sociology*, Londres, Routledge.
- Mol A.P.J (1997), « Ecological Modernisation and Institutional Reflexivity: Environmental Reform in the Late Modern Age », *Environmental Politics*, vol. 5, n° 2, p. 302-323.
- Mol A.P.J. (2000), « The Environmental Movement in an Era of Ecological Modernisation », *Geoforum*, vol. 31, n° 1, p. 45-56.
- Mol A.P.J., Sonnenfeld D., Spaargaren G. (Eds.) (2009), *The Ecological Modernisation Reader. Environmental Reform in Theory and Practice*, Londres/New York, Routledge.
- Patterson M. (2008), « Global governance for sustainable capitalism? The political economy of global environmental governance », in Adger N., Jordan A.(Eds.), *Governing Sustainability*, Cambridge University Press, Cambridge, p. 99-122.
- Redclift M., Woodgate (2013), « Sustainable Development and Nature: The Social and the Material », *Sustainable Development*, vol. 21, n° 2, p. 92-100.
- Rifkin J. (2012), *La troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Paris, Éditions Les Liens qui libèrent.
- Rudolf F. (2013), « De la modernisation écologique à la résilience : un réformisme de plus? », *Vertigo*, vol. 13, n° 3. URL : <http://vertigo.revues.org/14558>
- Rumpala Y. (2003), *Régulation publique et environnement. Questions écologiques, réponses économiques*, Paris, L'Harmattan.
- Spaargaren G., Mol A.P.J. (2008), « Greening Global Consumption: Politics and Authority », *Global Environmental Change*, vol. 18, n° 3, p. 350-359.
- Smith N. (2007), « Nature as an Accumulation Strategy », *Socialist Register*, vol. 43, p. 16-36.

Swyngedouw E. (2011), « Les contradictions de la ville post-politique. A la recherche d'une politique démocratique de production environnementale », in Béal V., Gauthier M., Pinson G. (Dir.), *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*, Saint-Etienne, PUSE, p. 129-157.

Szarka J. (2002), *The Shaping of Environmental Policy in France*, Oxford, Berghahn.

Touraine A. (1978), *La voix et le regard*, Paris, Edition du Seuil.

Zaccai J. (2002), *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Presses Interuniversitaires Européennes, Peter Lang, Bern/Bruxelles.

Zhang L, Mol A., Sonnenfeld D. (2007), « The interpretation of ecological modernisation in China », *Environmental Politics*, vol. 16, n° 4, p. 649-658.